



Règlement

ARTICLE 1 – OBJET

Créé par les Fédérations Hospitalières de France Occitanie et Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de leur congrès annuel, ce prix est destiné aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux adhérents à la FHF Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Ce prix vise à mettre en lumière, par une candidature, les travaux d'excellence réalisés dans le domaine de **l'innovation par les intelligences** : intelligence artificielle, intelligence collective/organisationnelle, ou individuelle au service de la performance, de l'amélioration des soins, de l'organisation interne, ou de la qualité de vie au travail.

Il valorisera ainsi des actions et/ou démarches innovantes à travers :

- Trois prix du jury correspondant aux trois principales catégories d'établissements (CHU / CH / ESMS)
- Une exposition poster pendant le congrès pour l'ensemble des projets présélectionnés

Les projets peuvent concerner une démarche globale touchant l'ensemble d'un établissement, un service ou une unité spécifique.

Exemples de thématiques éligibles :

- Outils d'IA pour le diagnostic ou le parcours de soins
- Automatisation ou simplification de processus hospitaliers
- Organisation adaptative ou intelligente
- Dispositifs favorisant l'intelligence collective
- Algorithmes d'optimisation des ressources ou flux
- Mise en œuvre de tableaux de bord intelligents/de performance
- Projet d'amélioration de la QVT via la collaboration et la donnée

En cas de doute sur l'éligibilité, les établissements peuvent s'adresser à : elisa.coutantin@comm-sante.com



ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Ouvert à tous les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics adhérents à la FHF Occitanie ou Nouvelle-Aquitaine
- Projets déjà déployés partiellement ou totalement (en routine ou en phase de déploiement)
- Deux projets maximum par établissement (dossier distinct)
- Exclusion des membres du jury et gestion des conflits d'intérêt

ARTICLE 3 – LES INTERLOCUTEURS

- Une pré-sélection est réalisée par des représentants FHF et experts des trois catégories d'établissements
- 4 projets par catégorie seront retenus pour l'exposition
- L'agence COMM Santé assure la coordination opérationnelle

ARTICLE 4 – PROCESSUS

Calendrier prévisionnel :

- **Ouverture de l'AAP** : Semaine du 12 mai
- **Clôture des candidatures** : 1^{er} juillet
- **Notation par le jury de présélection** : 3-10 juillet
- **Réunion de délibération** : 11 juillet
- **Annonce des pré-sélections / contact avec les auteurs** : à partir du 15 juillet
- **Impression des posters** : 2 septembre
- **Vote final et remise des prix** : pendant le congrès (11 et 12 septembre 2025)

Vote final : pondération à 50/50 entre note du jury et vote sur site par les congressistes les 11 et 12 septembre, à Bordeaux.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent être déposées **exclusivement en ligne** sur la plateforme dédiée. Un seul dossier par projet.

Date limite : **1^{er} juillet 2025**

Contact : elisa.coutantin@comm-sante.com / 06 80 35 15 51



ARTICLE 6 – CRITÈRES DE NOTATION

Chaque projet est noté sur 20 points, selon les critères suivants :

1. **Originalité de la démarche ou de l'intelligence mobilisée (/4)**
2. **Clarté de la méthodologie et cohérence du projet (/4)**
3. **Impact observé ou démontré (/4)**
4. **Pérennité / transposabilité (/4)**
5. **Dimension collaborative ou transversale (/4)**

Possibilité d'ajouter 3 pièces jointes max (PDF, photo, graphiques).

ARTICLE 7 – PRIX

Chaque lauréat reçoit un **prix honorifique** remis sur scène pendant le congrès le vendredi 12 septembre 2025 à Bordeaux. Les projets pourront être valorisés via les canaux FHF (communiqués, site, réseaux sociaux, presse).

ARTICLE 8 – ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les finalistes s'engagent à être présents à la cérémonie de remise des prix. L'information leur sera communiquée plusieurs semaines en amont.

ARTICLE 9 – TRAITEMENT DES DONNÉES

Les données personnelles seront traitées conformément au RGPD. Responsable : COMM Santé, 32-34 rue Eugène Olibet, 33400 Talence.

Plateforme de dépôt de candidature :

<https://www.fhf-congres-occitanie-nouvelle-aquitaine.fr/>